

Travailler au Japon



CCI FRANCE JAPON
在日フランス商工会議所

Introduction

Ce guide a été rédigé par la CCI France Japon afin de renseigner et d'orienter au mieux les ressortissants français dans leur recherche d'emploi au Japon. Il fournit des informations sur le marché, les canaux de recherche, les pistes pour développer son réseau ainsi que des renseignements sur la vie pratique locale (logement, cours de japonais, etc).

La Chambre de commerce et d'industrie française du Japon ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation des informations présentées dans ce document. Celles-ci le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

Sommaire

Page

1. INFORMATIONS GENERALES	3
A Savoir	3
Législation	5
Contrats et salaires	8
2. RECHERCHE D'UN EMPLOI AU JAPON	10
Les organismes et associations	10
Les publications pour l'emploi	15
Les sites internet de recrutement	17
Les cabinets de recrutement	19
Le Volontariat International	20
Enseignement	21
3. RECHERCHE D'UN BAITO	23
Intérim et Arubaito	23
Les emplois dans la restauration	25
4. STAGE ET FORMATION	26
Rechercher un stage	26
Les programmes de formation	27
Etudes	28
MBA au Japon	29
Bourses	30
5. VIE PRATIQUE	31
Le logement	31
Le japonais	33
Mémo	35

I. INFORMATIONS GENERALES

A SAVOIR

1/ Les principaux chiffres sur le marché de l'emploi au Japon

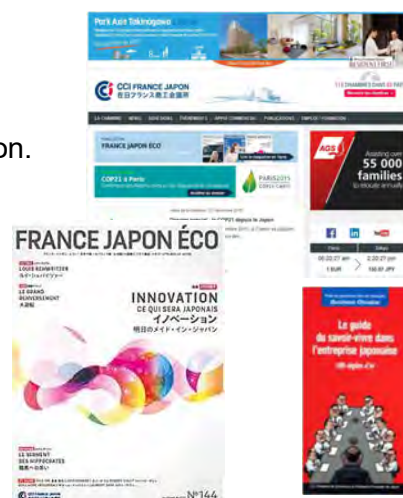
Le marché de l'emploi japonais se caractérise par :

- **un vieillissement général de la population** : 127 millions hab. (2017) → 80 millions hab. (2100)
- **un taux de chômage variant de 2 à 3%.**
- **une situation de plein emploi** avec 16 offres pour 10 demandeurs en 2018.
- **moins de 5% de la population active parle anglais à un niveau business**
- une part importante des **emplois précaires (37% en 2018) composée aux deux tiers par des femmes.**
- **une très faible représentation des travailleurs étrangers (1%)** composée majoritairement de chinois (40%), de brésiliens (12%) et de philippins (11.5%). L'ensemble des pays du G8 (+ Australie et Nouvelle Zélande) ne représentent que 7% de la main d'oeuvre étrangère.
- **Le salaire moyen annuel japonais est approximativement de 4.5 millions de Yen.**

D'une manière générale, nous pouvons dire que **le marché de l'emploi japonais est conservateur et reste difficile d'accès aux étrangers** (même expérimentés) qui sont directement confrontés à **des problèmes linguistiques, culturels, ainsi qu'à une identité nationale très forte.**

Pour vous tenir informé de l'actualité France / Japon

- **Le site de la Chambre de Commerce France Japon :**
Pour tout savoir de l'actualité de la communauté d'affaires au Japon.
<https://www.ccifj.or.jp/>
- **France-Japon Eco**
Magazine trimestriel consacré à la vie et aux affaires au Japon
Abonnement : Service Publications de la CCIFJ
<https://www.ccifj.or.jp/publications/magazine-france-japon-eco.html>
- **Business Otsukiai**
Le guide du savoir-vivre dans l'entreprise japonaise
Achat : Service Publications de la CCIFJ
<https://www.ccifj.or.jp/publications/nos-publications/p/publication/business-otsukiai-le-guide-du-savoir-vivre-dans-lentreprise-japonaise.html>



2/ La recherche d'un emploi dans une entreprise française

Parler japonais est très souvent une condition essentielle pour trouver un emploi au Japon. Mais la maîtrise de la langue n'est pas suffisante, vous devez aussi pouvoir justifier d'une spécialisation supplémentaire. Dans certains cas, **cette expertise est même aussi importante que la maîtrise de la langue.** Les formations les plus recherchées sont les suivantes : écoles de commerce ou écoles d'ingénieur. La maîtrise de l'anglais est évidemment indispensable.

Il est bon de rappeler que les filiales des entreprises françaises présentes au Japon sont essentiellement

composées de japonais parlant anglais (rarement français) et que les travailleurs français restent minoritaires. Les personnes françaises qui ne parlent pas le japonais au sein de ces sociétés sont généralement des expatriés (envoyés par leur siège social) occupant des fonctions managériales sur des durées variant de 3 à 5 ans. Lorsque ces entreprises sont à la recherche d'une personne en contrat local, elles ont naturellement tendance à rechercher des candidats avec un niveau natif en japonais. En fonction des postes et des besoins, elles peuvent néanmoins être amenées à recruter des candidats français (mais qui devront souvent parler le japonais).

3/ La recherche d'un emploi dans une entreprise japonaise

La recherche d'un employeur japonais est une tâche beaucoup plus ardue. Il est extrêmement difficile pour le non japonophone de trouver un emploi au sein d'une entreprise locale même si celle-ci a une envergure internationale. Quelques rares exceptions existent néanmoins où certaines sociétés essaient d'institutionnaliser l'anglais comme langue officielle de l'entreprise.

Pour les étrangers japonophones, les postes les moins difficiles d'accès peuvent être liés à des fonctions tournées vers l'international (business development, communication...) ou faisant appel à certaines expertises techniques (R&D, informatique, graphisme...).

Etre recruté dans une entreprise japonaise est une chose mais y évoluer au quotidien peut également être vécu comme une épreuve pour un étranger mal préparé. Les différences culturelles, le bon sens local, ou encore les attentes professionnelles des supérieurs vis-à-vis de leur subordonné peuvent se révéler difficiles à appréhender.

4/ La forme du C.V. japonais (le Rirekisho)

Elle est différente de celle du C.V. français ou anglo-saxon. Le C.V. japonais type est un formulaire de 4 pages que l'on se procure dans le commerce (papeterie) ou sur internet et que l'on remplit à la main. Les rubriques à compléter sont les suivantes : état civil, adresse, études suivies et formation, expériences professionnelles, hobbies, motivation du candidat. Dans tous les cas, il est nécessaire de coller sa photo.

Si vous ne parlez pas japonais, il ne paraît pas indispensable de faire traduire son CV. Cela risquerait de créer une attente de la part du recruteur qui sera forcément déçu s'il se met à vous interroger dans sa langue.

LEGISLATION

1/ Législation et réglementation locale en matière d'accès à l'emploi, autorisation de séjour, permis de travail

Il n'existe pas, à proprement parler, de visa de travail pour le Japon. La réglementation japonaise définit en effet 27 titres de séjour différents, dits « statuts de résidence », correspondant soit à un **ensemble d'activités** spécifiquement autorisés (cadre ou dirigeant d'entreprise, journaliste, etc), soit à un **statut personnel particulier** donnant droit à séjourner au Japon (ex : conjoint ou enfant de ressortissant japonais). Chaque statut de résidence est délivré pour une durée déterminée (le plus souvent 1 an ou 3 ans) qui définit l'échéance du séjour de l'intéressé, et donc la période de validité du visa.



La procédure de demande de visa la plus fréquente est la procédure d'obtention du « **certificat d'éligibilité** » : la structure d'accueil au Japon retire un dossier sur place auprès des services de l'Immigration territorialement compétents afin d'obtenir une liste des documents à produire, lesquels diffèrent d'un statut de résidence à l'autre. Une fois retourné, ce dossier

est examiné par l'Immigration. S'il est recevable un « certificat d'éligibilité » est alors envoyé à l'intéressé qui doit le présenter dans les trois mois au Consulat du Japon de son lieu de résidence pour pouvoir y demander son visa. **L'obtention du certificat d'éligibilité peut prendre entre 1 à 3 mois.**

Les différents critères permettant d'obtenir chaque type de visa sont complexes.

Très brièvement résumé, on peut néanmoins indiquer que :

- **Le visa de travail** le plus courant est celui appelé « specialist in humanities – international business ». Pour obtenir ce visa, il faut être sponsorisé par une entreprise présente au Japon et bénéficier soit d'une licence universitaire, soit de 3 à 10 d'expérience dans le métier qu'on souhaite exercer au Japon. Le salaire proposé ne doit pas être inférieur à 200 000 Yens par mois, minimum souvent jugé indispensable par le Bureau de l'immigration pour pouvoir vivre au Japon.
- **Le visa de transfert intra-entreprise** qui permet d'être détaché dans une filiale japonaise d'une société française ne peut être obtenu qu'après avoir travaillé au moins un an dans la société mère en France (ou ailleurs dans le groupe mais pas au Japon).
- **Le visa d'étudiant** est obtenu lorsque vous êtes sponsorisé par une université ou une école de langues. Il n'y a pas de limite d'âge pour l'obtention de ce visa. Une dérogation du Bureau de l'Immigration permet de travailler dans la limite de 28h/semaine.
- **Le visa d'investisseur / entrepreneur** concerne des personnes qui commencent ou qui investissent dans la gestion d'affaires commerciales au Japon ainsi qu'à des personnes qui le font pour le compte d'investisseurs étrangers. Parmi les conditions requises : avoir un bureau au Japon, embaucher à plein temps au moins 2 personnes résidentes au Japon ou investir un minimum de 5 millions de yens dans son activité.

La méthode fréquemment utilisée par certains consistant à sortir du Japon tous les trois mois pour revenir avec un visa de touriste est dangereuse et aléatoire dans la mesure où le Bureau de l'Immigration peut refuser l'entrée à tout moment et que toute activité rémunérée est interdite sur la base d'un visa de touriste.

Il est formellement déconseillé **de passer plus de 180 jours dans l'année au Japon avec un visa de tourisme.**

Quelques sites d'informations sur les visas :

- **Ministère des Affaires Etrangères japonais (MOFA)**
http://www.mofa.go.jp/j_info/visit/visa/index.html
- **Ambassade du Japon en France**
<http://www.fr.emb-japan.go.jp/consulaire/visa/index.html>
- **Ministère de la Justice japonais**
<http://www.moj.go.jp/ENGLISH>
- **Bureau de l'Immigration japonais**
<http://www.immi-moj.go.jp/english/>
Coordonnées : Tokyo Regional Immigration Bureau
5-5-30 Konan, Minato-ku, Tokyo 108-0075
Tél : 03-5796-7112

2/ Le visa « Vacances Travail »

Depuis janvier 1999, le gouvernement français et le gouvernement japonais ont signé un accord relatif au visa « Vacances Travail / Working Holiday » qui **permet à ses détenteurs de découvrir le Japon tout en exerçant une activité rémunérée d'appoint** pour une durée maximale d'un an, non renouvelable.

Ce visa qui s'adresse aux personnes âgées de **18 à 30 ans** s'obtient auprès de l'**Ambassade du Japon à Paris**. (<http://www.fr.emb-japan.go.jp/consulaire/visa/index.html>).

Concernant la Sécurité sociale : un accord a été négocié pour que les détenteurs de visa Vacances Travail puissent obtenir une couverture sociale équivalente à celle des étudiants à travers la CFE (<http://www.cfe.fr/>).

3/ Situation du conjoint quant à l'accès à l'emploi :

Cas des conjoints français de ressortissants japonais

La réglementation japonaise n'impose aucune limitation aux activités que les titulaires du statut de « conjoint de Japonais » sont autorisés à exercer au Japon.

Cas des conjoints (non japonais) de ressortissants français

Le visa de conjoint « Dependant Visa » n'autorise pas à travailler. Cependant, il est possible de demander une dérogation, auprès du Bureau d'Immigration, pour pouvoir travailler dans la limite de 28h par semaine. Il est à noter que le PACS n'est pas reconnu au Japon.

4/ Renseignements juridiques / avocats

En cas de problème de visa ou avec votre employeur, n'hésitez pas à contacter un avocat. Les trois barreaux de Tokyo ont mis en place un centre d'aide juridique avec un tarif unique de 5 250 yens la demi-heure. Une consultation en anglais est généralement disponible.

Un certain nombre d'avocats français exercent par ailleurs à Tokyo mais il faut savoir que la législation japonaise leur interdit d'exercer en droit japonais. Vérifiez donc directement auprès d'eux dans quelle mesure ils peuvent vous aider.

Nous vous conseillons les cabinets suivants :

	TMI ASSOCIATES Laurent DUBOIS ldubois@tmi.gr.jp	Davy LE DOUSSAL Davy_LeDoussal@tmi.gr.jp
	LEFEVRE PELLETIER & ASSOCIES Lionel VINCENT lvincent@lpalaw.com	
	DALPAYRAT FOREIGN LAW OFFICE Philippe DALPAYRAT dalpayrat@dalpayratlaw.com	
	BAKER & MCKENZIE Jean-Denis MARX jean-denis.marx@bakernet.com	

Vous pouvez également vous adresser à Mme **Yoko MAJIMA**, conseiller juridique. Son site Internet contient un grand nombre d'informations pouvant vous guider dans vos démarches : <http://www.juridique.jp/>. Vous pouvez également la contacter par email pour des questions sur les visas, permis de séjour, création d'entreprise, contrat de travail etc.

Tokyo Employment Consultation Center

Enfin, la ville de Tokyo a créé en 2015 un **Centre de Consultation des Résidents Etrangers (Tokyo Employment Consultation Center)** qui renseigne et conseille les entreprises ou les employés sur les problèmes juridiques ou le système social japonais. Vous pouvez vous informer par email ou par téléphone ou vous présenter aux heures de consultation. Toutes les consultations sont gratuites et strictement confidentielles.



Tokyo Employment Consultation Center

7F ARK Mori Bldg JETRO Head Office
1-12-32 Akasaka, Minato-ku, Tokyo 107-6006
Opening hours: Lun-ven / 9:00 – 21:00
Website: <http://t-ecc.jp>
Email: info@t-ecc.jp
Tél: 03-3582-8354

Tokyo One-Stop Business Establishment Center

Chez Tokyo One-Stop Business Establishment Center (TOSBEC), vous pouvez effectuer en un seul endroit toutes les démarches administratives (impôt, sécurité sociale, immigration) pour créer et enregistrer votre entreprise auprès des registres japonais. Il y a aussi des consultants pour vous aider dans les démarches de lancement de votre société au Japon. TOSBEC est financé conjointement par le gouvernement du Japon et la préfecture de Tokyo. La consultation et l'interprétariat en anglais est gratuite. C'est un organisme très utile pour le lancement de sa société.



TOSBEC

7F ARK Mori Bldg JETRO Head Office
1-12-32 Akasaka, Minato-ku, Tokyo 107-6006
Website: www.tosbec.com/english/
Tél pour réservation: 03-3582-4934

CONTRATS ET SALAIRES

1/ Les contrats

Le droit du travail japonais (loi#49 du 7 avril 1947 relative aux normes de travail) impose à toute entreprise de 10 salariés ou plus d'établir un **règlement intérieur** qui régit les conditions de travail et doit être déposé auprès du Bureau du Travail. Tout nouvel employé se verra proposer une notification des conditions de travail reprenant les principaux éléments du règlement intérieur ainsi que l'ensemble des conditions dérogatoires au règlement. Seules les conditions plus favorables par rapport au règlement intérieur sont valables.

Il doit normalement exister un règlement intérieur par catégories d'employés et en l'absence de règlement intérieur spécifique, ce seront les conditions générales qui s'appliqueront.

La notification des conditions de travail doit notamment mentionner :

- le lieu de travail
- les horaires de travail et de repos, les congés et les vacances
- le salaire ainsi que la méthode de calcul des bonus, primes
- les conditions de résiliation du contrat y compris la retraite et le montant du pécule de départ payé éventuellement par l'entreprise.

2/ Les salaires

Salaire minimum

Il existe au Japon un **salaire minimum garanti** qui varie selon les préfectures. Il s'élève à **958 yens par heure** (2017) pour celle de Tokyo. A titre indicatif, le salaire horaire minimum moyen sur l'ensemble du Japon est de 848 yens par heure (en France, il est de 9,88 euros, soit environ 1265 yens). Le bonus, l'allocation familiale, l'allocation de transport ainsi que des heures supplémentaires ne sont pas inclus dans ces données.

Source: Ministry of Health, Labour and Welfare.

<http://www2.mhlw.go.jp/topics/seido/kijunkyoku/minimum/minimum-02.htm>

Salaire mensuel moyen de départ des jeunes diplômés japonais en 2014

Type de diplôme	Salaire mensuel (en yens)
Mastère (MA)	228,300
Université (BA)	200,000
Formation courte (bac+2)	174,100
Lycée	158,800

Source : <http://www.mhlw.go.jp/toukei/itiran/roudou/chingin/kouzou/14/01.html>

Salaires et bonus

La rémunération est normalement composée d'un salaire de base et de la rémunération des heures supplémentaires. S'y ajoute cependant, généralement, une **rémunération facultative**, le plus souvent sous forme d'un **bonus** payé en deux fois, en été et en hiver (juin et décembre le plus souvent).

Le bonus représente l'équivalent de **1 à 3 mois de salaire** dans la majorité des cas. L'employeur n'a cependant pas d'obligation légale relative au paiement d'un bonus, dans la mesure où il n'en est pas fait mention dans le règlement intérieur ou dans le contrat de travail.

En règle générale, les bonus sont attribués selon les critères suivants, qui peuvent être combinés :

- bonus fixe

- bonus lié à la performance individuelle de l'employé
- bonus lié à la performance de l'entreprise.

NB : La plupart des japonais sont habitués à ce que les bonus soient fixes et ces derniers correspondent très souvent à des mois complémentaires de salaire plutôt qu'à des primes de performance.

Système de prime de départ :

Au Japon, un certain nombre d'entreprises possèdent un système de prime de départ. Normalement, lorsqu'un salarié quitte une entreprise, son employeur lui verse une prime de départ, en une seule fois, calculée en prenant en considération : l'ancienneté dans l'entreprise et la raison du départ. Les prélèvements fiscaux sur cette prime sont moins élevés que pour une paie ordinaire. Il est entendu que si certaines conditions sont réunies, une entreprise qui finance un fond d'indemnités de cessation d'emploi détenu par le gouvernement ou une institution financière peut faire reconnaître ces contributions financières comme des dépenses à des fins comptables.

Salaire annuel moyen (tous secteurs confondus) – année 2016

Age	Salaire annuel moyen (en millions de yens)
20	2.9
25	3.5
30	4.3
35	4.8
40	5.3
45	5.7
50	6.3
55	7.2
60	8

Source: <https://doda.jp/guide/heikin/2016/age/#job-item01>

Les montants indiqués sont ceux d'un salaire brut annuel. Le salaire net perçu par l'employé est d'environ 20% inférieur au salaire brut annoncé. Du salaire brut sont prélevés les charges sociales, les cotisations retraite et les impôts (en effet, au Japon l'imposition se fait à la source).

Les cabinets de recrutement comme **Michael Page** et **Robert Walters** publient tous les ans **des enquêtes salariales** qui permettent d'avoir une idée des fourchettes sur les salaires pratiqués au Japon. A noter néanmoins que ces fourchettes sont souvent celles de **cadres supérieurs** et qu'elles reflètent difficilement l'ensemble du marché local.

Michael page (2018): <https://www.michaelpage.co.jp/en/salary-guide>

Robert Walters (2018): <https://www.robertwalters.co.jp/en/salariesurvey.html>

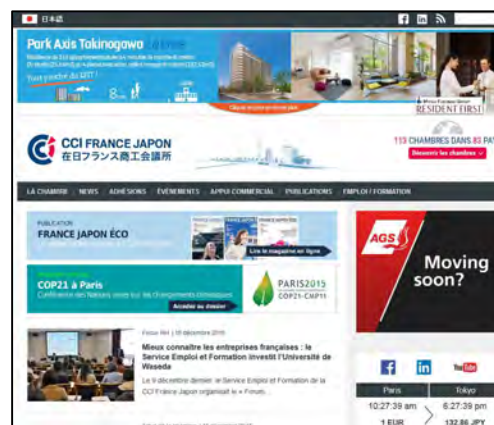
II. LA RECHERCHE D'UN CDI AU JAPON

LES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

1 / La CCIFJ et son service Emploi Formation

La CCIFJ est une association de droit japonais à but non lucratif. Créée en 1918, elle est la **première Chambre européenne au Japon** en termes de nombre d'adhérents. Elle fonctionne de manière autofinancée par les services et prestations qu'elle propose à ses membres.

Créé en 1990, le service Emploi Formation de la CCIFJ a pour objectif de répondre au mieux aux problématiques de recrutement ainsi qu'aux besoins en formation des entreprises membres. Sur le volet emploi, la CCIFJ traite plus d'une centaine d'offres d'entreprises françaises (ou étrangères) à l'année. Elle se positionne comme un complément des cabinets de recrutement et ne pratique pas la chasse de têtes.



La CCIFJ met les offres en ligne sur sa **plateforme emploi** (<https://ccifj-emploi.mycv.tech/>) où les candidats peuvent enregistrer leurs profils et joindre leur CV en ligne. Ils ont également la possibilité de **remplir une annonce emploi en anglais** qui sera envoyée aux entreprises membres de la Chambre de Commerce (+ de 500 entreprises). Bien qu'un certain nombre d'offres s'adressent plutôt à des candidats avec un niveau natif en japonais, cette **annonce emploi permet aux candidats de gagner en visibilité** en mettant en avant leurs compétences.

La CCIFJ met en ligne également un **annuaire en ligne** qui répertorie l'ensemble des sociétés membres, soit une très grande partie des entreprises françaises implantées au Japon. Cet annuaire est consultable gratuitement avec un compte visiteur (excepté les contacts, réservés aux adhérents de la CCI France Japon) <https://www.ccifj.or.jp/espace-membre/trouver-un-membre.html>

Coordonnées :

Chambre de Commerce et d'Industrie Française du Japon

Nihonbashi Honcho YS Building
2-2-2 Nihonbashi Honcho 2F
Chuo-ku

103-0023 Tokyo

Tél : 03 4500 6521 Fax : 03 4500 6603

<https://www.ccifj.or.jp/> | emploi@ccifj.or.jp

2/ Organismes pouvant proposer des emplois au Japon depuis la France

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES (L'APEC)



L'Association Pour l'Emploi des Cadres propose des informations et conseils pratiques pour évaluer, mesurer et mettre en œuvre tout projet d'expatriation (aide à la recherche d'emploi, démarches à effectuer, contrats de travail, statuts, protection sociale).

Coordonnées :
Association pour l'emploi des cadres
<http://www.apec.fr/>

POLE EMPLOI – MOBILITE INTERNATIONALE



La division « mobilité internationale » a plusieurs équipes en France, dont chacune gère une zone géographique à l'étranger. Le suivi des demandeurs d'emploi pour la France ou l'étranger est entièrement dématérialisé (visioconférence, mail, téléphone) et plusieurs services sont proposés aux demandeurs d'emploi : recrutement, veille économique, e-ateliers pays, réseaux sociaux, interculturalité, création d'entreprises, support au conjoint d'expatrié, etc...

Coordonnées de l'équipe Asie Océanie, basée à Bordeaux :
POLE EMPLOI – MOBILITE INTERNATIONALE

Contact : Marjorie CHORRO (en charge du Japon) ou Severyne MULLER (resp. équipe)
emi1@pole-emploi.fr
<https://www.pole-emploi.fr/informations/informations/international-@/international/>

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES



Pour travailler à l'**Ambassade de France au Japon**, et au sein de ses organismes affiliés, il faut au préalable passer les concours du **Ministère des Affaires Etrangères**. Les agents du Ministère des Affaires Etrangères sont recrutés par concours externe (dont l'accès est subordonné à des conditions d'âge et de diplôme), et interne (à condition de justifier d'une ancienneté de services publics). Quelques postes existent aussi en local, souvent avec des contrats en vacation. Il est possible de suivre les offres d'emploi directement sur le site des organismes concernés.

Coordonnées :
Ministère des Affaires Etrangères
Bureau des concours et examens professionnels
23 rue La Pérouse, 75775 Paris cedex 16
Tél: 01 43 17 63 76 – **Fax :** 01 43 17 70 97
<http://www.diplomatie.gouv.fr/en/>

MAISON DES FRANÇAIS A L'ETRANGER



La MFE répond à toutes les questions en matière d'expatriation grâce à une documentation fournie : guides, répertoires, journaux ou revues sont mis à la disposition du public.

Coordonnées :
Maison des Français à l'Étranger
48 rue de Javel
75015 PARIS
Tél: 01 43 17 60 79 <http://www.mfe.org>

3/ Organismes proposant des emplois depuis le Japon

HELLO WORK (FOR FOREIGNERS)



HELLO WORK : c'est le pôle emploi public japonais proposant de nombreuses offres d'emploi. Les conseillers sont là pour vous aider et parlent parfois anglais (ou sont accompagnés de traducteurs). Attention, pour accéder aux services, il est impératif d'avoir son passeport et un visa qui autorise d'exercer une activité rémunérée.

Site internet de **Hello Work** (japonais) : <https://www.hellowork.go.jp/>

Coordonnées de la cellule pour les étrangers:

Tokyo Employment Service Center for Foreigners

Odakyu Dai-ichi Seimei Bldg. 21F, 2-7-1 Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku

Tél: 03-5339-8625

<https://jsite.mhlw.go.jp/tokyo-foreigner/english.html>

KIMI INFORMATION CENTER



KIMI publie chaque mois une brochure (100 yens) regroupant les annonces d'emploi et d'*arubaito*. Vous avez également la possibilité de consulter son tableau d'offres d'emploi sur Internet.

Coordonnées:

Kimi Information Center

Oscar Building 8F, 2-42-3 Ikebukuro,
Toshima-ku, Tokyo 171-0014

Tél : 03-3986-1604 Fax : 03-3986-3037

<http://www.kimiwillbe.com>

LES CHAMBRES DE COMMERCE ETRANGERES AU JAPON



La plupart des Chambres de Commerce étrangères au Japon utilisent le site **Career Engine** (plateforme de recrutement de la Chambre américaine, ACCJ) pour la diffusion des offres d'emploi émanant de leurs membres.

Coordonnées :

Career Engine

<https://careerengine.org/index/index/lang/en>

4/ Networking et job-Forum au Japon

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, nous vous recommandons de rester visible auprès de la communauté francophone. Il est important de ne pas se couper socialement d'un réseau qui peut se révéler être une ressource utile. A cette fin, vous pouvez **adhérer à des associations** qui vous feront participer à des événements de networking ou participer à des conférences. L'objectif étant de rencontrer de nouvelles personnes, d'apprendre sur l'actualité au Japon et de se faire connaître. Si vous êtes expérimenté mais que vous ne parlez pas le japonais, **développer son réseau restera un des meilleurs moyens** de trouver un poste au Japon.

FEMMES ACTIVES JAPON (FAJ)



FAJ s'adresse aussi bien à des femmes salariées, freelances, en recherche d'emploi ou en veille professionnelle. Cette association s'inscrit dans une démarche conviviale de partage d'informations, avec pour objectif de favoriser le networking entre ses membres.

Coordonnées :

Femmes Actives Japon (réservé aux femmes, payant)

<http://www.femmesactivesjapon.org/>

FOREIGN EXECUTIVE WOMEN (FEW)



FEW est un organisme anglophone aidant les femmes étrangères résidant au Japon. Il propose, par son réseau de relations, des séminaires, des aides à l'emploi ou permet tout simplement de se créer un réseau de connaissances.

Coordonnées :

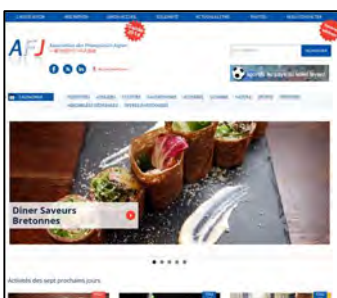
FEW (réservé aux femmes, payant)

Azabudai Flat 301, Azabudai 3-3-27, Minato-ku, Tokyo 106-0041

Tél: 090-7216-5171

<http://www.fewjapan.com/>

ASSOCIATION DES FRANCAIS DU JAPON - AFJ



L'AFJ est une **association socio-culturelle** qui organise des événements, des voyages ainsi que des ateliers pour les français (ou les japonais).

L'association organise tous les ans un « **café accueil** » en présence de nombreuses associations afin d'accueillir et de donner des repères aux nouveaux arrivants français.

Coordonnées :

Association des français du Japon (AFJ)

<http://www.afj-japon.org/>

FREELANCE FRANCE JAPON



FreeLance France Japon est un site de réseau social qui met en contact les freelancers ayant une expérience professionnelle du Japon.

Coordonnées :

Freelance France Japon

http://freelancefrancejapon.org/public_html/news/

CAREER FORUM



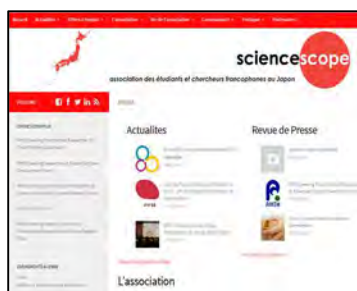
Le site de référence pour s'inscrire au plus célèbre des organisateurs japonais de « **job forums** ». Vous pouvez vous y inscrire directement en ligne.

Coordonnées :

Career Forum

<http://www.careerforum.net/?lang=E>

SCIENCESCOPE



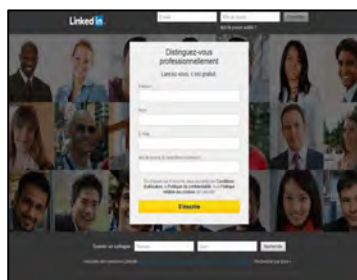
Sciencescope est **l'association des étudiants en science et des chercheurs**. Elle propose quelques offres d'emploi ainsi que des événements et des colloqs tout au long de l'année.

Coordonnées :

Sciencescope

<http://www.sciencescope.org/>

LINKEDIN



LinkedIn est un **réseau social professionnel**. Une fois inscrit, vous pourrez **postuler à des offres** en ligne. Vous aurez également la possibilité de **participer à des groupes** sur le Japon ou encore de **contacter des personnes** au sein d'entreprises.

Coordonnées :

LinkedIn

<https://www.linkedin.com/>

LES PUBLICATIONS POUR L'EMPLOI

La presse constitue un mode de diffusion important des offres d'emploi. Vous trouverez ici une liste non-exhaustive des publications au Japon sur l'emploi :

1/ Les publications en japonais



TORABA-YU (とらばーゆ):
61 000 exemplaires pour la région de Kantô. Magazine hebdomadaire pour toutes catégories d'emploi **pour les femmes**.
<http://toranet.jp/>



TYPE ENGINEER:
Magazine complet qui s'adresse aux **ingénieurs**.
252 000 exemplaires par an.
<http://type.jp/>



SALIDA :
1,3 million d'exemplaires par an. Magazine hebdomadaire pour les femmes, notamment de 20 ans jusqu'au début de la quarantaine.



TYPE WOMEN:
Magazine pour les « **executive women** ».
168 000 exemplaires par an.
<http://woman.type.jp/>



GATENN (ガテン):
140 000 exemplaires. Magazine hebdomadaire pour hommes et femmes, s'adressant aux **artisans, ouvriers, blue workers, cuisiniers**.



TYPE :
magazine mensuel pour les hommes, et plus précisément les **commerciaux** (comptable, business man...).
360 000 exemplaires par an.



AN:
170 000 exemplaires dans la région de Kantô.
Magazine destiné aux **étudiants recherchant des emplois mi-temps, jobs, arubaitos ...**
<http://weban.jp/>



Hot pepper, TownWork, R42, Job Click, Domo, Job Aiden...
En libre service dans les « **convenience stores** », les lieux publics, aux sorties de métro, un grand nombre de **publications gratuites comportant des offres d'emploi**.



JOBS DANS LES JOURNAUX
Yomiuri Shimbun:
<http://job.yomiuri.co.jp/>
Asahi Shimbun:
<http://www.asahi.com/job/>
Nihon Keizai Shimbun:
<http://kyujin.nikkei.co.jp/>

3/ Les publications japonaises en anglais



METROPOLIS :

30 000 exemplaires / semaine
(publié le vendredi)
Magazine **pour les étrangers au Japon** proposant dans sa rubrique «classified» des emplois dans toutes les catégories.

<http://metropolisjapan.com/>



TOKYO CLASSIFIED:

200 000 exemplaires.
Similaire à Metropolis, ce magazine d'aide à l'emploi regroupant un grand nombre de catégories. Disponible à la librairie IENA :

5-6-1 Ginza, Chôô-ku

Tél: 03-3571-2980



KANSAI SCENE

Kansai scene est la parution de Metropolis pour le Kansai.

<http://www.kansaiscene.com/>



TOKYO WEEKENDER

Magazine en anglais créé en 1970 qui regroupe de l'actualité (news, events...) sur Tokyo. Disponible dans les grandes librairies.

<http://www.tokyoweekender.com/>



HIRAGANA TIMES

Magazine et site bilingue (japonais / anglais) proposant des emplois à temps partiel ou à plein temps.

03-3341-8989

<http://www.hiraganatimes.com/>

LES SITES INTERNET DE RECRUTEMENT

1/ Les principaux sites de recrutement



CAREERCROSS

Généraliste
en japonais et en anglais
<http://www.careercross.com/>



DAIJOB

Généraliste
en japonais et en anglais
<http://www.daijob.com/>



WORKS JAPAN

Réservé aux étudiants (étrangers)
en japonais et en anglais
<https://www.global.worksjapan.co.jp/>



INDEED

moteur de recherche d'emploi
en japonais seulement
<http://jp.indeed.com/>



JAPAN TIMES JOBS

Offres d'emploi du Japan Times
en japonais et en anglais
<http://job.japantimes.com/>



GAIJIN POT :

Généraliste (+ beaucoup baito)
en anglais seulement
<http://www.gaijinpot.com/>



JAPANESE JOBS

Généraliste
en anglais/japonais
<https://jp.japanese-jobs.com/en>



BIZREACH :

Pour les cadres supérieurs
en japonais seulement
<https://www.bizreach.jp/>



RIKUNABI

Généraliste
en japonais seulement
<http://www.rikunabi.com/>



MYNABI

Généraliste
en japonais seulement
<http://tenshoku.mynavi.jp/>



DODA

Généraliste
en japonais seulement
<http://doda.jp/>



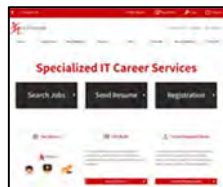
@type

Pour les ingénieurs
en japonais seulement
www.type.jp

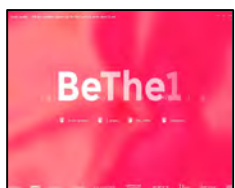
2/ Les sites spécialisés par secteur ou fonction



PANACHE
Informatique
en japonais et en anglais
<https://www.panachejobs.com/>



SKILL HOUSE
Informatique
en japonais et en anglais
<http://www.skillhouse.co.jp/>



BETHE1
Luxe, mode, retail, cosmétiques
Toutes zones géographiques
en français, anglais et chinois
<http://www.bethe1.com/fr>



JAPAN DESIGN
Design / Graphisme
en japonais seulement
<http://jobs.japandesign.ne.jp/>



RAKUJOB
Anime, Manga, Dessin, JV
en japonais seulement
<https://raku-job.jp/>



121 SENSEI
Enseignement (cours particulier)
en anglais seulement
<http://www.121sensei.com/index.php>



GET STUDENTS
Enseignement (cours particulier)
en anglais seulement
<http://www.getstudents.net/>

3 / Sites avec des annonces professionnelles et autres (logement, mobilier...)



TOKYO NOTICE BOARD
Petites annonces professionnelles
en anglais seulement
<http://www.tokyonoticeboard.co.jp/>



TOKYO PETITES ANNONCES
Groupe Yahoo
en français seulement
https://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/tokyo_petitesannonces/info?yqid=22128442



TOKYO CONNECTIONS
Petites annonces
en anglais seulement
<http://www.tokyoconnections.com/>



JOBS IN JAPAN
Petites annonces
en anglais seulement
<http://www.jobsinjapan.com/>



CRAIGSLIST

Petites annonces

en anglais/japonais

<https://tokyo.craigslist.jp/>

LES CABINETS DE RECRUTEMENT

Beaucoup de cabinets de recrutement sont présents au Japon et de nombreuses entreprises les sollicitent pour recruter leur personnel local. Ils sont mandatés pour de **nombreuses offres** et il est préférable d'être inscrit dans leur base de données. Ils recherchent essentiellement **des profils locaux expérimentés, ou des étrangers avec un bon niveau de langue**. Néanmoins, ils peuvent parfois avoir quelques offres plus Junior.

A noter également que les cabinets de recrutement peuvent parfois être de **bonnes alternatives aux étrangers** qui ne trouvent pas de poste dans leur cœur de métier. **Les cabinets recrutent des consultants qui ne parlent pas toujours le japonais** et recherchent avant tout des profils commerciaux spécialisés dans certains secteurs. C'est un tremplin qui permet souvent de faire son réseau avant de rebondir sur un poste qui correspond plus à ses compétences.

Les principaux cabinets de recrutement étrangers :



ENWORLD

Généraliste

en anglais et en japonais

Tél: 03-4578-3500

<https://www.enworld.com>



ROBERT WALTERS

Généraliste

en anglais et en japonais

Tél: 03-4570-1500

<https://www.robertwalters.co.jp/en/>



MICHAEL PAGE

Généraliste

en anglais et en japonais

Tél: 03-5733-7166

<http://www.michaelpage.co.jp/>



HAYS

Généraliste

en anglais et en japonais

Tél: 03-3560-1188

<http://www.hays.co.jp/en/index.htm>



EAST WEST CONSULTING

Généraliste

en anglais et en japonais

Tel: 03-3222-5531

<http://www.ewc.co.jp>



JAC INTERNATIONAL

Généraliste

en anglais et en japonais

Tél: 03-3262-8171

<http://www.jac-international.jp/>



AQUENT

IT, Graphisme et Marketing

en japonais seulement

<http://www.aquent.co.jp/>



DISCO

en japonais

Tél: 03-5804 5500

<http://www.disc.co.jp/>



RGF
Généraliste
en anglais et en japonais
Tél: 03-4550-6980
<https://www.rgf-executive.jp/>



HEIDRICK & STRUGGLES JAPAN
Pour les cadres supérieurs
En japonais seulement
Tél: 03-4520-7800
<http://www.heidrick.co.jp/>

LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL



Le **Volontariat International (VI)** est une formule permettant aux Européens d'acquérir une expérience à l'étranger. La spécificité de cette formule réside dans le fait que son statut est public, sous tutelle de **Business France** (agence pour la promotion des technologies et des entreprises françaises à l'étranger), du **Ministère des Affaires Etrangères** et du **Ministère de l'Economie et des Finances**.

Il existe deux formules de Volontariat à l'International : le Volontariat International en Administration (VIA), et le Volontariat International en Entreprise (VIE).

Etre Volontaire International, c'est partir pour une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur. De **6 à 24 mois**, les missions peuvent s'effectuer :

- en entreprise
- au sein d'une structure française, publique ou parapublique, relevant du Ministère des Affaires Etrangères ou du Ministère de l'Economie et des Finances
- dans une structure publique locale étrangère (gouvernement, ministères, municipalités, centres de recherche et universités publiques)
- auprès d'organisations internationales ou d'associations agréées.

Le Volontariat International n'est pas du bénévolat. Les V.I. perçoivent mensuellement une indemnité forfaitaire, variable suivant le pays d'affectation, mais indépendante du niveau de qualification.

Destiné principalement aux jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, de **18 à 28 ans**, le Volontariat International est une expérience professionnelle enrichissante, véritable tremplin pour une carrière internationale.



Coordonnées
Civiweb
Plateforme de gestion des VI de Business France
URL: <http://www.civiweb.com/>

L'ENSEIGNEMENT

Trouver un emploi en tant que professeur de français au Japon est devenu une tâche plus ardue qu'autrefois. Effectivement, le français est une langue que les Japonais apprennent moins qu'auparavant et de plus en plus d'écoles ont davantage tendance à embaucher des professeurs ayant **une formation en Français Langue Etrangère (FLE)**, voire déjà une expérience dans l'enseignement.

Sans formation FLE, les écoles vous demanderont au moins un niveau Licence, voire Master, pour enseigner.

Pour plus d'informations sur les formations FLE :

<http://www.fle.fr/>

<https://www.institutfrancais.jp/fr/apprendre/dufle/>



1/ L'éducation nationale

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) propose des emplois de personnels d'inspection (IEN, Inspecteur de l'Education nationale, exclusivement), de direction, d'administration scolaire et universitaire, de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Coordonnées :

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

Services centraux, 57 bd des invalides 75351 Paris :

Tél: 01 53 69 30 90 **Fax:** 01 53 69 31 99

<http://www.aefe.fr/>

2/ Les établissements français au Japon

LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL TOKYO



Coordonnées :

Lycée Français International de Tokyo

5-57-37 Takinogawa Kita-ku, 114-0023 Tokyo

Tél : +81 (0)3 6823 6580

Email : lycee@lfit.or.jp

<http://www.lfitokyo.org/>

ECOLE FRANCAISE DU KANSAI – KYOTO



Coordonnées

Ecole française du Kansai - Kyoto

536-1 Waraya-chô Marutamachi-dôri Kuromon Higashi-iru Kamigyô-ku
Kyoto 602-8144

Tél: + 81 (0)75 812 70 15

Email : direction@lfkyoto.org

<http://lfkyoto.org/>

Liste de plusieurs écoles de français :



INSTITUT FRANCO JAPONAIS

15 Ichigaya-funagawara-cho
Shinjuku-ku, Tokyo 162-8415

Tél: 03-5206-2500

tokyo@institutfrancais.jp

www.institut.jp/



ESCAPADE FRANCAISE

Meguro et Ebisu:

Tél: 03-5421-3354

info@escapadefr.com

www.escapadefr.com/



ESPACE LANGUE TOKYO

Olympia Annex 6F, 6-31-21

Jingumae, Shibuya-ku

Tokyo 150-0001

Tél: 03-3486-0120

info@eltokyo.jp

www.espacelanguetokyo.com/



ATHENEE FRANCAIS

2-11 Surugadai, Kanda,
Chiyoda-ku, Tokyo 101-0062

Tél: 03-3291-3391

E-mail : info@athenee.jp

www.athenee.jp/



AJ-FRANCE (KYOTO)

Gallery You 2F, 74-1 Kamigamo-
sakurai-cho, Kita-ku,

Kyoto 603-8054

Tél: 07-5703-0115

accueil@france-ryugaku.com

www.aj-france.com/



ECOLE SYMPA

2-21-28-201 Hasagaya-Kita,
Suginami-ku

Tokyo 166-0001

Tél: 03-3337-7933

info@ecolessympa.com

www.ecolessympa.com/



ESPACE FRANCAIS

Kaikei Bldg 3F, 3-26-3 Shinbahi,
Minato-ku, Tokyo 105-0004

Tél: 03-5537-8524

hispano@jokana.com

www.kizuna-jp.com/



CLASSES DE FRANCAIS

8-4-7 Akasaka, Minato-ku,
Tokyo 107-0052

Tél: 03-3475-0745

info@classes-de-francais.com

www.classes-de-francais.com

III. EMPLOI TEMPORAIRE AU JAPON

INTERIM ET ARUBAITO

1/ Le travail intérimaire

JSSA – JAPAN STAFFING SERVICES ASSOCIATION



Vous trouverez sur ce site la liste des agences d'Interim (en japonais), ainsi que des informations légales sur le travail intérimaire (en anglais).

Japan Staffing Services Association

<http://www.jassa.jp/>

Coordonnées

Quelques agences d'intérim au Japon :



ADECCO JAPAN

Kowa Building No. 45,
1-15-9 Minami Aoyama,
Tokyo 107-0062

Tél: 03-3470-9300

www.adecco.co.jp/



MANPOWER JAPAN

Landmark Tower 36F,
2-2-1, Nishi-ku,
Yokohama-shi,
Kanagawa 220-8136

www.manpower.co.jp/



PASONA

Ginza TS Bldg.
5-2-1 Ginza, Chuo-ku
Tokyo 104-0061

www.pasonagroup.co.jp/



TEMP STAFF

Shinjuku Maynds Tower
2-1-1, Yoyogi,
Shibuya-ku, Tokyo

Tél: 03-5350-1212

www.tempstaff.co.jp/english/

2/ Les Arubaito

Les *arubaito* (de l'allemand « arbeit », travail) sont des jobs temporaires. Les *arubaito* sont **rémunérés à l'heure, et n'assurent ni couverture sociale ni visa de travail. Il est (avec des réserves) l'équivalent de nos « petits boulots »**. Les « *arubaito* » sont très largement utilisés par les entreprises nipponnes. Ils constituent une main-d'œuvre flexible tant en termes de missions que de temps.

Les **freeters** : de l'anglais « free (libre) », ce genre nouveau d'employés s'oppose à l'idée traditionnelle de l'emploi à vie. Les freeters peuvent le devenir par choix ou par obligation : ce terme englobe les jeunes qui ont cessé leurs études ou les personnes qui travaillent exclusivement en *arubaito* ou à temps partiel.

La **rémunération moyenne** se situe à **1000 yens de l'heure** pour la région de Tokyo et de **980 yens de l'heure** pour la région d'Osaka.

Dans la pratique, la plupart des français qui exercent un arubaito travaillent dans **la restauration, l'hôtellerie ou l'enseignement**. Il est plus difficile de trouver un arubaito à temps partiel au sein d'une entreprise.

Quelques sites utiles pour trouver un arubaito au Japon :



HELLOWORK

Tokyo Employment Service Center for Foreigners

Tél: 03-5339-8625

<https://jsite.mhlw.go.jp/tokyo-foreigner/>



GAIJIN POT

Beaucoup d'offres en ligne

<http://www.gaijinpot.com/>



PARFE

Agence de models

Tél: 03-3478-5576

<http://www.parfemodels.com>



CRAIGSLIST

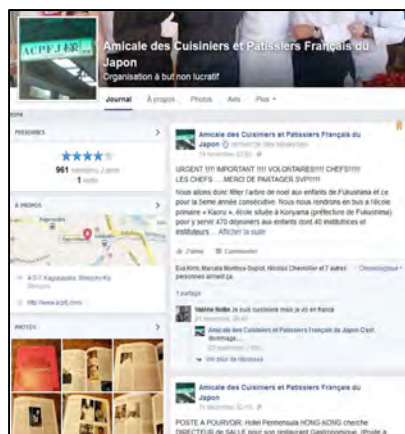
Site des petites annonces

<http://tokyo.craigslist.jp/>

LES EMPLOIS DANS LA RESTAURATION / HOTELLERIE

La CCIFJ a très peu d'offres dans le domaine de la restauration ou de l'hôtellerie. Son réseau est principalement constitué d'entreprises. C'est pourquoi, elle redirige les demandeurs d'emploi dans ce secteur auprès des associations et des structures aptes à leur apporter des réponses ou des offres d'emploi.

L'AMICALE DES CUISINIERS ET PATISSIERS FRANCAIS AU JAPON



Coordonnées :

L'Amicale des cuisiniers et des pâtisseries français au Japon

Lyon de Lyon KK

4-3-7 Kagurazaka, Shinjuku Ku

Tokyo 162-0825

Tel : 03-6426-1201

E-mail : president@acpfj.com

President : **Christophe PAUCOD**

Vice-president : M. Philippe Batton

Il n'existe pas **d'association hôtelière** française au Japon, mais par son réseau de connaissance, l'Acpfj peut aider dans ce domaine.

Quelques hôtels et restaurants :



MERCURE TOKYO

2-9-4 Ginza, Chuo ku

Tokyo 1040061

Tél: 03-4335-1111

<http://mercureginza.jp/>



CENTURY HYATT TOKYO

2-7-2 Nishi-Shinjuku,

Shinjuku-Ku

Tokyo 160-0023

Tél: 03-3348-1234

<http://tokyo.regency.hyatt.com/en/hotel/home.html>



HILTON TOKYO

6-2 Nishi-Shinjuku 6-chome

Shinjuku-Ku,

Tokyo 160-0023

Tél: 03-3344-5111

<http://www3.hilton.com/>



LE CORDON BLEU

ROOB-1, 28-13,

Sarugakucho, Shibuya-ku

Tokyo 153-0033

Tél: 03-5489-0141

<http://www.cordonbleu.edu/japan/home/ja>



CTR. DE GASTRONOMIE FRANCAISE

NBF Comodio Shiodome2F, 2-14-

1, Higashi Shimbashi, Minato-ku,

Tokyo 105-0021

Tél: 03-5408-4357

<http://www.ffcc.jp/>



LE BOUCHON LYONNAIS

1st Floor, Ebiya Bldg.

4-3-7 Kagurazaka

Shinjuku Ku Tokyo

Tél: 03-6426-1201

www.lyondelyon.com/fr/



AUX BACCHANALES

Brasserie/café/boulangerie/bar à Akasaka,

Kioicho, Osaki, Ginza, Hakata et Kyoto.

<http://www.auxbacchanales.com/>

V. STAGES ET FORMATIONS

RECHERCHER UN STAGE

En préambule de votre recherche, il est important de mentionner que **le concept même de stage n'existe pas vraiment au Japon**. En effet, celui-ci ne fait partie intégrante du cursus universitaire des étudiants japonais. **Les offres sont donc très peu nombreuses** et les canaux de recherche sont plutôt limités. Il faudra donc se montrer **proactif et persévérant** pour augmenter ses chances de réussite.

LE SITE EMPLOI DE LA CCIFJ



En vous inscrivant sur la plateforme emploi de la CCIFJ, vous trouverez **quelques offres de stage** diffusées principalement par des entreprises françaises. Néanmoins, la Chambre ne reçoit qu'une dizaine d'offres de stage par an en raison du peu de demande de la part des entreprises. **L'annuaire de la CCIFJ** peut également être un outil de travail utile pour les personnes à la recherche d'un stage.

Coordonnées :

CCI France Japon : La plateforme emploi

<https://ccifj-emploi.mycv.tech/>

CRCC ASIA – INTERNSHIP IN JAPAN



CRCC Asia est le leader des placements de stagiaires en Asie, avec plus de 7,000 participants placés en 12 ans. CRCC Asia propose un programme payant de développement de votre carrière, comprenant un stage garanti au Japon, des séminaires professionnels, des activités caritatives, une SIM card avec data et appels, aide pour le visa, support d'urgence, accueil à l'aéroport et réunions de networking.

Coordonnées :

CRCC ASIA – INTERNSHIP IN JAPAN

<https://www.crccasia.com/>

KOPRA



Le site allemand KOPRA propose **des stages rémunérés au Japon**. Le japonais n'est pas toujours un prérequis. La plupart des offres de stage sont à pourvoir dans le domaine automobile.

Coordonnées :

KOPRA

<http://www.kopra.org/>

LES PROGRAMMES DE FORMATION

Outre l'emploi stricto sensus, il existe des programmes de formation pour venir au Japon. Ces programmes sont appréciés par les entreprises implantées au Japon car elles forment des managers multiculturels.

JET – JAPAN EXCHANGE AND TRAINING



Ce programme propose aux jeunes des séjours au Japon en tant que **coordonneurs pour les échanges internationaux** au sein des collectivités locales, ou encore en tant qu'**assistants de langues dans les collèges et les lycées**. Il a pour objectif de promouvoir ainsi l'internationalisation au niveau local, et de compléter la formation en langues étrangères des élèves japonais.

Les ministères japonais de l'Intérieur, des Affaires Étrangères et de l'Éducation chapeautent ce programme. L'employeur des participants est la collectivité locale d'accueil.

Pour être éligible, il faut être de nationalité française, avoir **moins de 35 ans** et être au minimum titulaire d'une licence. Une bonne connaissance du japonais est indispensable. Les dossiers sont à retourner avant fin janvier et les candidatures sont sélectionnées en février.

En outre, le **CLAIR** (Centre Japonais des Collectivités Locales) de Paris coordonne la liaison entre les trois ministères, se charge de trouver des stages de formation au Japon aux participants, et joue également un rôle de conseil.

Coordonnées :
Japan Exchange and Training
<http://www.jetprogramme.org/>

Coordonnées :
Clair Paris
Tél: 01 40 20 09 74
<http://www.clairparis.org/>

VULCANUS JAPON



Ce programme cible les **ingénieurs**. Il propose des **stages en entreprises** industrielles de 12 mois pour les étudiants européens. L'objectif est de favoriser la coopération industrielle entre l'Europe et le Japon formant des ingénieurs aptes à assister leurs futurs employeurs européens dans leurs relations d'affaires avec le Japon.

Coordonnées:
EU-Japan Centre for Industrial Cooperation
<http://www.eu-japan.eu/vulcanus-japan-0>

ETUDES

STUDY IN JAPAN



Le « Guide complet des études au Japon » réalisé par le Ministère des Affaires étrangères japonais vous donne toutes les informations nécessaires pour organiser votre séjour d'études au Japon : programmes d'échange, formations universitaires, écoles de japonais

Coordonnées:

<http://www.studyjapan.go.jp/en/>

MAISON UNIVERSITAIRE FRANCO JAPONAISE



Vous trouverez sur ce site des informations sur les études universitaires, mais aussi sur les bourses, les stages et l'emploi.

Coordonnées:

<http://mufrancejapon.u-strasbg.fr/>

JASSO – JAPAN STUDENT SERVICES ORGANIZATION



Informations sur les études, les examens d'entrée à l'université, les programmes et universités, les écoles de japonais...

Coordonnées:

http://www.jasso.go.jp/index_e.html

ORGANISMES D'ASSISTANCE POUR VOS ETUDES AU JAPON



GO!GO!NIHON est un organisme offrant un service gratuit et personnalisé en Français (et dans 6 autres langues) aux personnes désirant s'installer et étudier au Japon en école de langue, et en les aidant notamment dans le processus de création de leur Visa Etudiant, mais aussi dans la recherche d'un logement sur place. Go!Go!Nihon existe depuis 2009, et s'est développé rapidement en signant des partenariats avec plus de 20 écoles à travers le Japon : à Tokyo, Osaka, Kyoto, Kobe, Fukuoka et Sapporo. L'objectif de l'équipe encadrante, dont les locaux sont situés à Tokyo, est de guider les futurs étudiants afin de trouver la l'école de langue qui correspond à leurs objectifs, que ce soit dans le but d'étudier en Université au Japon, de trouver du travail, ou tout simplement dans l'optique de progresser en langue Japonaise.

Coordonnées :

<https://gogonihon.com/fr/>

info@gogoworld.com



MOTIVIST : une équipe dédiée vous aide dans toutes vos démarches pour venir étudier au Japon (conseils, inscription école, demande de visa, installation, ...) et vous accompagne tout au long de votre séjour.

Coordonnées :

<https://motivistjapan.com/fr>

info@motivistjapan.com

MBA AU JAPON

Idéal pour des mid-career cherchant à approfondir leurs connaissances du monde des affaires au Japon, le MBA est également une bonne occasion de donner un nouvel élan à sa carrière. Les universités ci-dessous proposent toutes des **MBA dont les cours sont dispensés en anglais**.

HITOTSUBASHI UNIVERSITY



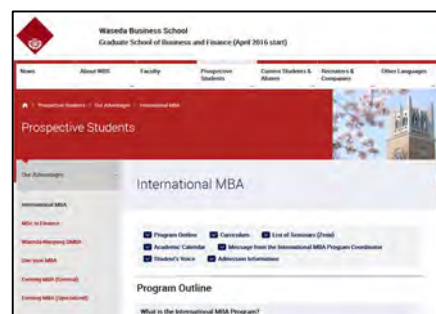
Cursus en 1 an : ce sont en général des formations prises en charge par l'entreprise des futurs étudiants. La formation a lieu entre septembre et août de l'année suivante et les étudiants réintègrent en général leur entreprise d'origine. Pour les étudiants qui s'auto-financent, ils ont la possibilité d'être aidé par l'établissement pour intégrer une entreprise à la fin de leur cursus.

Cursus en 2 ans : Le cursus se déroule en 2 ans, de septembre à août de la deuxième année. La première année contient les mêmes cours que dans le cursus d'un an, tandis que la deuxième année permet aux étudiants de participer à l'une des activités complémentaires suivantes : participer à un programme d'échange à l'étranger, effectuer un stage de 3 mois dans une entreprise...

Pour toute information complémentaire :

<http://www.ics.hit-u.ac.jp/>

WASEDA UNIVERSITY



L'**International MBA** de Waseda est une formation à temps plein de deux ans en anglais. Ce MBA, très tourné vers l'international, vise à faire des étudiants des managers sachant interagir dans un environnement global.

Tous les ans, environ **70 places** sont offertes dans le cadre de ce MBA qui permet également de bénéficier du grand réseau d'alumni de l'université.

Pour toute information complémentaire :

<http://www.waseda.jp/fcom/wbs/en/applicants/why/imba>

GLOBIS UNIVERSITY



Globis University propose deux formules pour son MBA, l'une à temps plein et l'autre à temps partiel. **La formule à temps plein** permet d'acquérir sur une courte période (1 an) les compétences et le réseau nécessaire à celui qui souhaite un changement rapide au cours de sa carrière professionnelle. Tous les ans, Globis propose 50 places disponibles et la rentrée s'effectue en septembre. **La formule à temps partiel** est réalisée sur deux ans et les cours ont lieu le soir et les weekend. La rentrée s'effectue en avril.

Pour toute information complémentaire : <http://www.globis.ac.jp/>

BOURSES

LISTE DES BOURSES D'ETUDES DISPONIBLES



Le site de l'Ambassade de France au Japon liste **les différentes bourses françaises et japonaises disponibles** avec les conditions d'obtention pour chacune d'entre elles.

Bourse JASSO, Bourse JISTEC, Bourse de la JSPS, Bourse européennes de la fondation Canon Europe, Aide de la Fondation de France pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises, Bourses de la Fondation Matsumae, Bourse de la Fondation du Japon, Bourses de la Rotary Foundation, Bourses Euraxess Links Japan,

Coordonnées:

Site de l'Ambassade de France au Japon

<http://www.ambafrance-jp.org/-Bourses-d-Etudes-Financements->

V. VIE PRATIQUE

LE LOGEMENT

Comme pour la France, trouver un appartement au Japon via une agence immobilière est difficile si l'on n'a pas un emploi stable et une personne sur place qui accepte d'être garant. C'est d'ailleurs souvent l'entreprise du salarié qui accepte de porter cette responsabilité. Ce n'est donc pas la solution la plus simple à privilégier lorsque l'on arrive au Japon sans travail.

Si vous avez déjà un emploi et que vous cherchez à emménager, vous pouvez :

- rendre visite, si vous parlez japonais, aux **agences immobilières** autour de la gare près de laquelle vous souhaitez habiter.
- vous adresser aux **agences spécialisées dans la recherche de logements pour les étrangers**.

Voici une liste de quelques agences spécialisées dans la recherche de logements pour les étrangers.



PECS

agence pour les expatriés

Tél: 03-3423-3330

<http://www.pecsrealty.com/>

office@pecsrealty.com



FLAT JAPAN

Tél: 03-6433-5794

<http://www.flat-japan.com/>



BEST JAPAN

Tél: 0800-111-6663

<http://best-estate.jp/en/kanto/>



TOKYO RENT

Tél: 03-5829-9944

<http://www.tokyorent.com>

info@tokyorent.com



KEN CORPORATION

Tél: 03-5413-5666

<http://www.kencorp.com/>



LEOPALACE 21

Tél: 0120-929-821

<http://en.leopalace21.com/>

1 / Les frais pour le logement

- **le shikikin**, caution remboursable partiellement à la fin du bail qui permet de couvrir les loyers impayés ou de payer les éventuels frais de remise en état du logement. Cela correspond à environ 2 mois de loyer.

- **le reikin** est un "cadeau" que l'on fait au propriétaire avant d'emménager. C'est une tradition japonaise d'après guerre particulièrement respectée dans les grandes agglomérations. Le **reikin** s'élève en général à 2 mois de loyer mais diminue, voire disparaît en fonction de la situation géographique du logement ainsi que de son âge.

- **le chukai ryôkin** ou **tesuryô** est un versement à l'agence immobilière correspondant à environ 1 mois de loyer pour la commission.

- **Avance sur les loyers** : vous devrez enfin payer le premier mois de loyer avant d'emménager. Les loyers se paient toujours en fin de mois pour le mois suivant. Lorsque la location est faite à titre individuel ou que votre

entreprise n'est pas connue au Japon, ce qui est souvent le cas, les agences exigent un garant, une personne ou plus volontiers, une entreprise japonaise.

2/ Le coût des loyers de type résidentiel à Tokyo

Compter environ 2 000 à 4 000 yens par m² et par mois. En fonction de l'arrondissement dans lequel vous résidez, les prix peuvent facilement varier du simple au double. Le montant des loyers est notablement inférieur en banlieue de grandes agglomérations ou en province, mais il est parfois plus judicieux de sacrifier la superficie de son logement plutôt que la distance qui vous sépare de votre lieu de travail tant le trajet en train chaque jour peut s'avérer fastidieux.

Il existe très peu de possibilités pour un séjour au pair au Japon. Il n'y a pas d'organisme qui soit habilité à mettre en relation les familles d'accueil et les demandeurs. Les seules offres correspondant à ce moyen d'hébergement sont affichées dans les mairies des différents districts, et sont peu nombreuses.

3/ Les Guest House

Le moyen le moins onéreux de trouver un logement à Tokyo se situe autour de ce que l'on appelle les **Guest House**. Elles proposent des **dortoirs, des maisons en colocation ou bien des appartements individuels** meublés. Les formalités administratives sont simples et de nombreux employés parlent le français. Il n'est pas nécessaire de payer d'avance sur le loyer ni de faire de cadeau au propriétaire (Reikin). Il faut compter entre 70 000 et 120 000 yens par mois (toutes charges comprises), selon la localisation et la qualité de l'hébergement.

Voici une liste des principales Guest House au Japon :



SAKURA HOUSE

Tél: 03-5330-5250

<http://www.sakura-house.com/fr>



OAKHOUSE

Tél: 03-6427-3777

<http://www.oakhouse.jp/fra/>



TOKYO STAY

Tél: 03-5980-9621

<http://www.tokyostay.co.jp>



GUEST HOUSE BANK

Site en japonais et en anglais

<http://www.questhousebank.com/>



TOHTO

Tél: 03-5438-5612

<http://www.t-guesthouse.jp>



TATAMI GUEST HOUSE

Tél: 0424-25-4872

<http://www.tatami-guesthouse.com/>



UNINEST RESIDENCE

Logement pour étudiants

Tel : 03-4577-7900

<https://unieststudents.jp/en/>
hakusanhouse@uniestresidences.jp

日本語能力試験

JLPT

Japanese-Language
Proficiency
Test

Afin de mettre toutes les chances de votre côté, il est plus que conseillé de prendre des cours de japonais si vous ne parlez pas cette langue.

Conventionnellement, **le niveau N2 de l'examen du JLPT** est souvent le niveau de japonais demandé par les entreprises lorsqu'elles recrutent un étranger. Bien sûr, tout dépend ensuite des fonctions et des postes sur lesquels vous allez postuler.

Le JLPT est un examen de japonais qui s'échelonne sur **5 niveaux (le niveau 1 étant le plus élevé)**. Contrairement au TOEIC, chaque participant choisit au moment de son inscription le niveau qu'il souhaite passer, puis il obtient un certificat en cas de réussite. L'examiné est libre de choisir le niveau qui lui correspond sans avoir à valider les niveaux inférieurs au préalable. Les épreuves (vocabulaire/grammaire, compréhension de texte et compréhension orale) se présentent sous la forme d'un QCM.

Au Japon, il existe deux sessions par an pour passer le test :

- le 1er dimanche du mois de juillet
- le 1er dimanche du mois de décembre.

Les inscriptions doivent se faire plusieurs mois à l'avance sur internet ou par courrier.

Pour plus d'informations sur le JLPT : <http://www.jlpt.jp/e/index.html>

1/ Les cours dans les mairies

Toutes les associations d'échanges internationaux des mairies d'arrondissement proposent des cours de japonais pour les résidents étrangers. Ces cours sont donnés par des bénévoles et sont **très bon marché**. En revanche, ces cours ne permettent peut-être pas d'acquérir les bases grammaticales indispensables au bon apprentissage de toute langue. Ils ne vous permettront pas de progresser rapidement. Pour plus de renseignements, contactez votre mairie d'arrondissement ou l'association d'échanges internationaux qui lui est rattachée.

2 / Les cours dans les écoles

Il existe également à Tokyo de nombreuses écoles de japonais proposant des cours adaptés aux besoins de chacun : japonais commercial, débutant ou niveau intermédiaire.

Le coût d'un semestre de cours intensifs dans une école (4 heures le matin par exemple) revient à environ 2500 euros. Certaines écoles proposent des cours très tôt le matin pour permettre à ceux qui ont déjà une activité professionnelle d'apprendre le japonais ou de se perfectionner. Compter 500 euros le trimestre pour 45 minutes de cours 5 fois / semaine.

Voici une liste non exhaustive de ces établissements d'enseignement:



SHINJUKU NIHONGO GAKKO

2-9-7 Takadanobaba,
Shinjuku-ku, Tokyo-to

Tél: 03-5273-0044

<http://www.sng.ac.jp/france/>



ESPACE LANGUE TOKYO

Q plaza Harajuku 5F
6-28-6 Jingumae, Shibuya-ku,
Tokyo 150-0001

Tél: 03-3486-0120

<http://www.espacelanguetokyo.com>



KAI – JAPANESE

Tél: 03-3205-1356

<http://www.kaij.co.jp/e/>



KUDAN INSTITUTE

2 Chome-7-10 Misakicho, Chiyoda,
Tokyo 101-8672

Tél: 03-3239-7923

<http://www.kudan-japanese-school.com/fr/>



HUMAN ACADEMY

Waseda Yobiko Bldg. 13ji Hall
7F, 4-9-9 Takadanobaba,
Shinjuku-ku Tokyo

Tél: 03-5348-8951

<http://hajl.athuman.com/>



ECOLE TOKYO

3 Chome-28-1 Takadanobaba
Shinjuku-ku, Tōkyō-to 169-0075

info@ecole-tokyo.com

<http://www.ecole-tokyo.com/>



ARC ACADEMY

2-23-10 Koraku, Bunkyo-ku,
Tokyo 112-0004

Tél: 03-5804-5811

<http://www.arc-academy.net/fr/>



INTERCULTURAL INSTITUTE

2-20-9 Taito, Taito
Tokyo 110-0016

Tél: 03-5816-5019

<http://www.incul.com/fr/>



CCFJ

Herbis Plaza 3F
2-5-25 Umeda, Kita Ku
Osaka 530-0001

Tél: 06-6453-2660

<https://www.ccfj.com/fr/>



ECOLE KYOTO

Kyoto

info@ecole-kyoto.com

<http://www.ecole-kyoto.com/>



NICHIBEI GAKUIN

1-50 Yotsuya, Shinjuku-ku,
Tokyo 160-0004

Tél : 03-3359-9621

<http://www.nichibei.ac.jp/jli/>

MEMO**TOKYO INTERNATIONAL COMMUNICATION COMMITTEE**

La page « Links » renvoie sur tous les sites utiles pour la vie quotidienne, travail, logement, éducation etc.

<http://www.tokyo-icc.jp/english/index.html>

CCI FRANCE JAPON | SERVICE EMPLOI ET FORMATION

Nihonbashi Honcho YS Building

2-2-2 Nihonbashi Honcho 2F

Chuo-ku

103-0023 Tokyo

Tel : 81- 03-4500-6505 | Fax : 81- 03-4500-6603

[emploi\(@\)ccifj.or.jp](mailto:emploi(@)ccifj.or.jp)

www.ccifj.or.jp



CCI FRANCE JAPON
在日フランス商工会議所